Image not found or type unknown

Nue propriété depuis 1998 et vente prochaine

Par **masson michel**, le **23/10/2018** à **15:44**

Madame Monsieur bonjour,

Mes deux questions sont les suivantes, je suis sur le point de vendre ma propriété dans sa totalité sachant que j'étais nue propriétaire de celle ci depuis Mai 1998 lorsque je l'ai acheté, tout en résident dans celle ci c'était donc ma résidence depuis 1998.. l'usufruitier étant décédé depuis avril 2018 je suis donc propriétaire en titre.. Dois je payer des frais sur la plus value après la vente prochaine sachant que ça toujours été ma résidence principale ? Merci pour votre réponse ....

Et permettez moi de vous poser une 2ème question , je serai en mai 2020 nue propriétaire depuis 20 ans et, propriétaire depuis 2 ans , par conséquent si toute fois je vend que 2 parcelles de terrain avant les 22 ans pouvez vous me dire si j'ai des frais sur la plue value et combien à peu près et me confirmer si toute fois il est vrai que aucun frais n'est imposé sur la plue value à partir de 22 ans . un très grand merci à vous

Veuillez agréer Madame,Monsieur, l'expression de mon profond respect
et encore MERCI !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés